

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 18.03.2016	Heure 11h52	Numéro 16.334	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : André Frutschi

Titre : Informatique neuchâteloise: le développement d'une mutualisation manquée?

Contenu :

Lors de la dernière session du Grand Conseil, notre autorité a accepté trois décrets portant sur un total de plus de 50 millions de francs concernant l'informatique neuchâteloise.

Selon nos informations découvertes malheureusement entre-temps, deux conventions avaient été signées le 16 juin 2008, entre les cantons de Neuchâtel et du Jura, fixant les modalités d'une collaboration entre les deux cantons en matière d'informatique. Deux projets dans les domaines de la police et des impôts étaient en cours de réalisation et sont, à ce jour, opérationnels. À ce moment-là, deux liaisons à haut débit par fibre optique, totalement sécurisées et redondantes, avaient déjà été mises en place entre les deux cantons; les modules développés par le SIEN sont hébergés et entretenus par l'entité neuchâteloise. Le canton du Jura s'acquitte, évidemment, d'une redevance pour ces prestations.

Sur la base des conventions précitées, le développement de la mutualisation des infrastructures et des solutions logicielles intéressant les deux cantons paraît couler de source.

- Le Conseil d'État peut-il nous indiquer pourquoi les perspectives de développement de la mutualisation de l'informatique avec le canton du Jura n'ont pas fait l'objet d'un développement clair et transparent dans son rapport 15.054?
- Le Conseil d'État est-il prêt à s'approcher de son homologue jurassien pour régler ce qui paraît être un différend, et contribuer à proposer des solutions qui pourraient satisfaire les deux cantons?
- Le canton du Jura devra prochainement développer son infrastructure dans son centre informatique proche de la A16; vu la solution choisie par le canton de Neuchâtel de, d'ores et déjà, s'équiper dans la perspective de ses besoins à l'horizon 2021, est-il disposé à mettre une partie de l'éventuelle surcapacité matérielle à la disposition du canton du Jura, tout en tenant compte qu'un "retour d'ascenseur" serait bienvenu à futur?

Réponse écrite demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

André Frutschi

Fabien Fivaz

Laurent Debrot